



Course Nature « La Gassinoise »

• 15 avril 2018



REGLEMENT

400 PARTICIPANTS MAXIMUM

L'INSCRIPTION A LA COURSE LA GASSINOISE IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Article 1

La course est placée sous l'égide de l'OMACL, Office Municipal des Animations, de la Culture et des Loisirs de Gassin.

Article 2

Les parcours sont de 13km7 et de 6km4, sur pistes et chemins préalablement balisés.

Le départ et l'arrivée se feront sur l'espace champêtre de Caruby (Gassin).

Départ groupé de la course : 09h00.

La remise des dossards munis de puces électroniques se fera à l'accueil le jour de la course à partir de 7h45 après validation des documents listés à l'art. 5.

Article 3

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, de la catégorie CADET à la catégorie VETERAN (**autorisation parentale obligatoire pour la catégorie CADET**)

Article 4

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve pour des causes indépendantes de sa volonté ; qu'elle jugerait comme pouvant nuire à la sécurité des participants.

Article 5

Les coureurs devront impérativement présenter le jour-même :

Une licence FFA de la saison en cours sur laquelle doit être précisée la date de l'examen médical.

Article 6

Un bulletin d'inscription auquel sera annexé un certificat médical original de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Aucune déclaration sur l'honneur ne sera acceptée en remplacement des documents mentionnés ci-dessus.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

Article 7

Le service de sécurité sera assuré par la Police Municipale, la présence d'un médecin, deux unités mobiles UDSP du Var, de 16 bénévoles équipés en partie de CIBI, d'un poste central de sécurité en place sur le lieu de départ/ arrivée. La fermeture de la course sera assurée par un quad-balai.

Article 8

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile souscrite auprès des assurances GROUPAMA.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par L'ASSURANCE LIEE A LEUR LICENCE

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer PERSONNELLEMENT.

Article 9

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant La Gassinoise comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires.

Article 10

Le prix en préinscription est de 10€ jusqu'au 14/04/18, 12h00

Possibilité d'inscription sur place le 15/04 avant 8h45 sur présentations des documents (article 5) au prix de 12€

Pour remboursement en cas d'annulation :

- soit avoir pour 2019

- soit remboursement de 50 % du montant de l'inscription

Les droits d'inscription comprennent le ravitaillement en course (situés au point de départ/arrivée puis aux 7,5km), les secours et la remise des prix. **Aucun remboursement ne sera pris en compte après engagement.**

Article 11

Les bulletins d'inscriptions seront disponibles :

INSCRIPTION EN LIGNE & PAIEMENT CB

Via le chronométreur officiel de l'épreuve KMS. Tout le détail ainsi que la liste des points de retraits sur le site www.kms.fr

ou par téléphone au 0892 68 33 13

RETRAIT DES DOSSIERS & PAIEMENT PAR CHEQUE (les dossiers seront à déposer en Mairie de Gassin)

Sur le site de la Mairie de Gassin : www.mairie-gassin.fr , à l'accueil de la Mairie de Gassin et à l'office de tourisme

Sur la page Facebook de l'OMACL et de l'office de tourisme

Article 12

L'organisateur ne peut être tenu responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

« LA GASSINOISE »

DIMANCHE 15 avril 2018

DEPART 09H00

ESPACE CHAMPETRE DE CARUBY

(RD559, dir. La Croix Valmer)

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin avant le 14 avril 2018, accompagné d'un chèque de 10€ libellé à l'ordre de l'organisateur : **OMACL**

Adressez le tout à : **OMACL - Mairie de Gassin - 83580 GASSIN**

Ou vous inscrire sur le site www.KMS.fr

Règlement disponible en Mairie de Gassin ou sur les sites

www.mairie-gassin.fr ou www.KMS.fr

400 PARTICIPANTS MAXIMUM

NOM	PRENOM		
DATE DE NAISSANCE	SEXE	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
ADRESSE	CODE POSTAL		
VILLE	TELEPHONE		
N° LICENCE	CATEGORIE		
EMAIL			

IMPERATIF : la photocopie de votre licence en cours de validité, OU obligatoirement joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course en compétition datant de moins d'un an.

Je m'engage à avoir pris connaissance du règlement, y souscrire et par là même à dégager la responsabilité de l'organisateur de tout accident physiologique immédiat ou futur.

DATE _____ SIGNATURE _____

Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans)

J'autorise ma fille, mon fils mineur(e) à participer à l'épreuve pédestre et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident.

M. ou Mme.....

DATE & SIGNATURE DU TUTEUR LEGAL

